



Autorisation parentale

Centre Aquatique René Donzé

M. ou Mme (NOM-Prénom), représentant légal,

autorise mon fils ou ma fille (NOM-Prénom)âgé(e) de 14 à 16 ans à se rendre au centre aquatique René Donzé, piscine municipale de Montbéliard durant la période estivale 2026 non accompagné(e) d'un majeur responsable.

En tant que représentant légal, je me porte garant des agissements et du comportement de mon enfant sur l'ensemble du site de la piscine de plein air.

Coordonnées du représentant légal :

- Téléphone (obligatoire) : |_|_| |_|_| |_|_| |_|_| |_|_|
- Adresse postale (obligatoire) :

Conformément à l'article 2 du règlement intérieur du centre aquatique, pris par délibération N°2025-26-05.21 du 26 mai 2025, la présente autorisation s'accompagne de la **présentation d'un document attestant le lien de parenté (carte d'identité du représentant légal et de l'enfant)**.

Fait à :

Le |_|_| / |_|_| / 202|_|

Signature du représentant légal

Signature de l'enfant

La Ville de Montbéliard met en œuvre un traitement destiné à gérer l'accueil des mineurs au centre aquatique René Donzé. Les informations recueillies sont nécessaires à ce traitement et à l'exécution des missions d'intérêt public associées.

Les données collectées sont conservées pendant la période d'ouverture estivale de la piscine 2026 dans l'ensemble des structures municipales concernées et ne sont accessibles qu'aux personnels de direction de ces structures et aux agents de la collectivité dans la limite de leurs attributions respectives.

Pour obtenir des informations relatives à ce traitement et pour exercer vos droits d'accès, d'opposition, de rectification, d'effacement et de limitation, adressez-vous à notre délégué à la protection des données (DPO) en écrivant à dpo@montbeliard.com ou Chatel Devant, BP 95287, 25205 Montbéliard Cedex, Vous pourrez retrouver ces informations sur la page suivante <https://www.montbeliard.fr/ma-mairie/protection-des-donnees-personnelles.html>

Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits « Informatique et Libertés » ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL.